



Cercle

DES FAMILLES



CRISE ET DÉFENSE DU CONSOMMATEUR



N°24

DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

Cercle des Familles | Numéro 24 | 2022

3

REPRÉSENTATION DU
CONSOMMATEUR

5

TÉMOIGNAGE
CONSOMMATEUR

6

TÉMOIGNAGE
BÉNÉVOLE

7

ÉDUCATION ET ENTRAIDE
TOUJOURS ET PARTOUT

9

CHIFFRES CLÉS
CONSOMMATION EN
FRANCE

10

À QUOI SERT
L'ÉCO-PARTICIPATION ?

11

BANQUE ALIMENTAIRE

13

CONSEILS POUR ACHETER
SON VÉLO

15

FACE AUX BANQUES,
PRENONS-NOUS EN MAIN !

17

ACHATS DE JOUETS
EN 2022

18

PILES BOUTONS

19

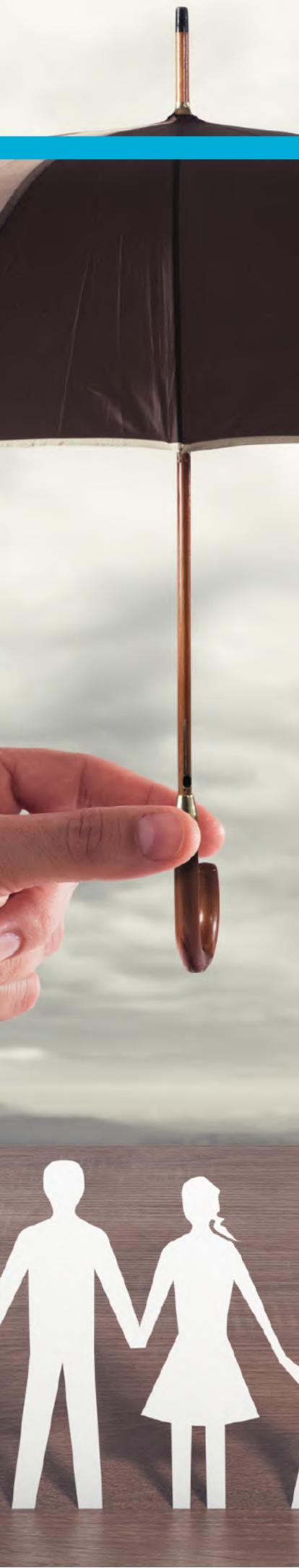
BUDGET DE NOËL

20

RENCONTRER ET
PARTAGER

21

ALIMENTATION :
LIMITER LE GASPILLAGE





Chantal HUET
Présidente de Familles de France



En cette fin d'année Familles de France a choisi de mettre un focus sur un de ses domaines d'expertise : la consommation. Tous les jours au sein de notre mouvement des permanences conso défendent le consommateur sur différents litiges.

Ces permanences connaissent parfois des moments intenses : cela a été le cas pendant la crise sanitaire au moment du confinement pour que le consommateur puisse se faire rembourser des voyages, des restaurants, etc. Un panel de litiges existe, cela passe de l'ordinaire à des dossiers plus sophistiqués.

Vous verrez au fil de ces pages comment bénévoles et collaborateurs s'impliquent, vous représentent et dans quelles instances pour vous défendre, pour positionner les intérêts individuels et les transformer en intérêts collectifs, s'appuyer sur les expériences malheureuses pour instituer des règles, des normes, un cadre, faire évoluer les lois, etc.

Des témoignages qui démontrent notre action concrète et la liste n'est pas exhaustive ; le magazine ne peut tout publier. Les préconisations que nous publions comme la pile bouton avalée qui entraîne des interventions aux urgences. Les alertes lancées auprès des banques et d'un client afin d'interpeller sur les frais bancaires onéreux parfois abusifs qui plongent le consommateur dans une situation critique comme, par exemple, la spirale de l'endettement.

Fort de ces constats, Familles de France propose des points conseils budget, aide à produire un micro-crédit pour une aide ponctuelle et surtout met en place et soutient des dispositifs de prévention.

Renforcer la prévention est notre principal objectif pour défendre le consommateur !

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

Directrice de la publication : Chantal HUET
Secrétaire Général : Jean-Jacques GUYENET
Conception et réalisation : Sharon S.
Crédits photos et images : Pixabay, 123RF, Flaticon, Canva



REPRÉSENTATION DU CONSOMMATEUR

Agrément général

Familles de France est reconnu par les pouvoirs publics comme représentatif des intérêts des consommateurs. Cela lui permet de défendre en justice l'intérêt collectif des consommateurs et d'intenter des actions de groupe, d'exercer des représentations dans les instances où l'agrément est exigé (Conseil national de la consommation, etc.), de saisir certaines instances (Commission des clauses abusives, Autorité de la concurrence, etc.).

Les actions des associations de consommateurs se déclinent sous trois axes : la défense, l'information et la représentation des consommateurs. La représentation des consommateurs par les associations est essentiellement une représentation au sein des institutions et une représentation en justice.

Représentation au sein des institutions

Les consommateurs ont besoin d'être représentés parce qu'il faut prendre en compte leurs droits, besoins et leurs exigences au niveau de l'élaboration des politiques de consommation. Afin que les associations de consommateurs y interviennent, communiquent et défendent les droits des consommateurs, des instances ont été mises en place.

Elles peuvent être au sein :

1. Des organismes semi-publics

- L'Association française de normalisation (AFNOR) et son Comité consommation (COSAC).

Il réunit 7 associations de consommateurs et des représentants du ministère de l'industrie, de la DGCCRF, de l'Institut national de la consommation (INC), du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), et de secteurs professionnels (grande distribution). Il assure la représentation des consommateurs dans les instances de normalisation françaises, européennes et internationales et suit particulièrement l'activité du Copolco (Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO) ».

- L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) : Anciennement Bureau de vérification de la publicité (BVP) créé en 1953. Elle comporte trois instances dont le Conseil paritaire de la publicité (CPP)¹, instance de concertation/représentation qui « émet des Avis exprimant les attentes des parties prenantes préalablement à l'élaboration ou à la mise à jour d'une règle déontologique ».

2. Des pouvoirs publics

Les associations représentent les consommateurs au sein, d'instances nationales, régionales et départementales. Elles participent alors à des instances de concertation, consultation, régulation, suivi, information... Leur rôle n'est parfois que consultatif.

Représentation en justice

L'association agréée peut représenter les associations en justice dans leurs intérêts collectifs ou individuels.

1. Représentation pour la défense en justice de l'intérêt collectif des consommateurs

a. En cas d'infraction pénale commise par un professionnel

Lorsqu'un professionnel commet une infraction pénale, les associations agréées peuvent intervenir dans le procès pour demander des dommages-intérêts et solliciter la cessation des pratiques illicites, le cas échéant sous astreinte. Cependant, il est à noter que les associations ne peuvent intervenir dans le procès que s'il y a une atteinte directe ou indirecte à l'intérêt collectif des consommateurs.

b. En cas de litige contractuel

Contrairement au litige pénal, dans un litige civil, l'association ne peut pas se substituer au consommateur lésé. Ce dernier conserve seul le droit d'intenter l'action. L'association peut intervenir pour appuyer la demande, mais aussi pour formuler une demande de réparation du préjudice.

c. L'action préventive en l'absence de litiges

En l'absence de tout litige, les associations peuvent agir de manière préventive devant le juge civil.

Elles peuvent ainsi demander en justice :

- La suppression de clauses abusives incluses dans un contrat type proposé par un professionnel, le cas échéant sous astreinte-article 1er de la directive 2009/22/CE.
- La cessation des agissements non conformes à la loi ou dangereux, par exemple le retrait du marché d'un produit dangereux.

2. Représentation pour la défense en justice des intérêts individuels des consommateurs

La représentation par les associations pour la défense en justice des intérêts individuels des consommateurs s'effectue à travers les actions de groupe. Souhaité par le mouvement consumériste et pas l'Union européenne cette action de groupe a été adoptée en France en 2014. Elle est réservée aux associations agréées et lui permet de demander la réparation des préjudices individuels subis par des consommateurs placés dans une situation similaire ou identique. L'objectif de l'action ne se limite pas à la réparation. Elle a aussi un effet préventif et dissuasif. Peu d'actions ont été intentées. Longueur de la procédure et coût de celle-ci découragent de représenter les consommateurs.

Jamy Belkiri
Responsable du Pôle Consommation





TÉMOIGNAGE : UNE FAMILLE AIDÉE DANS LE CADRE D'UN LITIGE CONSOMÉRISTE

La Fédération départementale Familles de France de la Loire (42), présidée par Bernard RICHARD, tient régulièrement des permanences de défense des consommateurs à Saint-Etienne afin d'accompagner ces derniers dans le cadre des litiges rencontrés avec un grand nombre de professionnels (opérateurs téléphoniques, énergétiques, voyagistes) ou encore dans le cadre d'aides ponctuelles quant à leurs droits en tant que consommateurs.

Ainsi, la Fédération départementale Familles de France de la Loire accompagne de nombreuses familles. Parmi ces dernières, on retrouve notamment le cas récent de la famille G., dont Madame Laetitia G. est adhérente, qui a confié le traitement de son litige avec un voyageur à la fédération départementale.

La famille G. a notamment réservé un voyage pour juillet 2022 comprenant des billets d'avion et un hôtel à Bruxelles par l'intermédiaire de la plateforme d'un voyageur. Néanmoins, en raison de l'annulation de leur vol initial, la famille se voit contrainte d'avertir le voyageur qui parvient à leur trouver un vol de remplacement. Mais le jour de leur départ, une fois à l'aéroport, la famille apprend qu'elle ne pourra finalement pas partir car le voyageur n'a pas confirmé les nouveaux billets d'avion de manière définitive auprès de la compagnie aérienne. Elle sollicite donc le remboursement de l'intégralité du voyage (billets d'avion et nuits d'hôtel) auprès du voyageur, qui refuse. La famille se tourne alors vers notre Fédération afin d'être aidée dans ses démarches.

Ainsi, la Fédération départementale s'est tournée vers le service consommation de la Fédération nationale Familles de France afin d'accompagner au mieux cette famille. En effet, afin de faciliter les échanges avec le service client du voyageur, situé à l'étranger, il a fallu non seulement rédiger un courrier de mise en demeure mais aussi traduire les échanges avec le service client.

Actuellement, la procédure suit toujours son cours et tous les acteurs nationaux et locaux sont pleinement mobilisés pour obtenir gain de cause pour cette famille, et cela sans passer par un recours judiciaire bien évidemment afin d'éviter les frais liés à une telle démarche.

Antoine Guiony
Chargé de mission du Pôle Consommation



TÉMOIGNAGE : FAMILLES EN GIRONDE et le MICRO CREDIT

FAMILLES EN GIRONDE, labellisée Point Conseil Budget, aide depuis de nombreuses années les familles en difficultés financières. En 2021, 1700 entretiens ont été réalisés dans les 34 permanences tenues dans les différentes villes du département par trois salariés et six bénévoles de l'association, aboutissant à l'étude de 1200 dossiers proposés à la commission de surendettement de la Banque de France, et les chiffres 2022 sont à la hausse.

Afin d'élargir nos activités et compétences au service des familles, à partir de mars 2022 un accord de partenariat a été mis en place avec CREA-SOL, une micro banque de l'économie sociale et solidaire, accord visant à proposer une solution de micro-crédit aux familles ayant un projet à financer.

En effet dans le cadre de la lutte contre l'exclusion bancaire et pour répondre aux besoins des personnes ne trouvant pas de réponse dans le circuit bancaire classique, le micro crédit offre une chance de rebondir. Il est également disponible aux personnes fichées Banque de France ayant un dossier de surendettement en cours depuis plus d'un an.

Les projets d'emprunt doivent nécessairement concerner : le maintien ou le retour à l'emploi, l'achat ou la réparation d'un véhicule, l'amélioration de la santé, l'accès ou le maintien dans un logement et l'accès à l'éducation.

Le montant d'emprunt va de 300 à 5000 euros pour un remboursement compris entre 6 et 36 mois, avec la possibilité de 48 mois pour les prêts supérieurs à 3000 euros. Le taux d'intérêt est de 4,9 % et une contribution de solidarité de 3 % du capital investi.

Nous avons eu 36 demandes recensées depuis le mois de mars 2022, 22 dossiers envoyés à l'étude et 6 prêts accordés. 2 prêts de 5000 euros pour des véhicules, 1 prêt de 4000 euros pour un véhicule, 1 prêt de 3000 euros pour des frais scolaires, un prêt de 1500 euros pour la réparation d'un véhicule, un prêt de 700 euros pour des frais dentaires, aucun prêt concernant un motif lié au logement.

Les difficultés rencontrées sont la durée de traitement du dossier après l'accord de principe reçu, environ un mois, le délai de gestion ralenti par le nombre de documents à fournir ou à remplir, et les nombreux critères d'éligibilité freinant l'accès au micro crédit de CREA-SOL, à savoir : n'avoir eu aucun incident bancaire sur les 3 derniers mois, aucun impayé en cours, pas de fichage bancaire existant hors dossier de surendettement.

En résumé le micro crédit est une bonne aide supplémentaire à nos actions en faveur des familles, sans être pour autant la panacée universelle pour résoudre les difficultés de celles-ci.

Pour information en 2023, FAMILLES EN GIRONDE commercialisera un jeu éducatif à la gestion d'un budget familial, jeu conçu par l'association à destination principalement des jeunes familles nouvellement créées. Nous en reparlerons.

[Plus d'information sur CREA-SOL Gironde](#)

André Reix
Familles en Gironde



ÉDUCATION ET ENTRAIDE TOUJOURS ET PARTOUT DANS NOS PERMANENCES

Partageons nos soucis

Le pouvoir d'achat est avec la santé ce qui détermine pour nous tous le bien être.

Quand le reste à vivre après les dépenses contraintes en début de mois est insuffisant, la vie familiale est marquée par de l'insécurité.

Notre pouvoir d'achat dépend de nos moyens financiers : salaires, retraites, pensions, prestations familiales aides sociales. Mais il dépend aussi du prix de ce que nous payons.

Quand les prix augmentent plus vite que les pensions, les salaires, les aides, quand les dépenses contraintes augmentent, le reste à vivre diminue et les familles sont obligées de rogner sur les loisirs, les restaurants, l'alimentation, les déplacements puis diminuer les dépenses contraintes par la baisse du chauffage, la limitation des douches, l'utilisation de moyens de déplacements moins coûteux, la modification des forfaits téléphoniques et autres...

De la sobriété qui peut être heureuse en limitant notre surconsommation (habillement, voitures, superflu...) sans perte de qualité de vie. On peut aussi basculer dans une sobriété malheureuse comme ces personnes que nous rencontrons dans nos permanences Conso, en recherche de solutions, qui malgré le fait de ne plus utiliser de chauffage ou de réduire leur alimentation, n'arrivent plus à boucler la fin du mois...

Les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat sont donc essentielles en période d'inflation et de baisse de pouvoir d'achat.

Quand le gaz, le pétrole ou l'électricité augmentent, tout augmente par voie de conséquences...

« Donner confiance aux familles c'est permettre aux pays de mieux se porter ».

Notre rôle d'association familiale est justement de porter la voix des familles et de relayer les difficultés en élaborant des stratégies, en développant des idées pour l'ensemble de notre réseau. Par les achats groupés nous permettons aux familles de regarder de plus près les fameuses dépenses contraintes (énergie, téléphonie, Internet, mutuelles santé, assurances...).

Comment aller plus loin ensemble pour faire pression sur les décideurs ?

Un exemple : nous relayons depuis longtemps l'idée que l'ouverture à la concurrence en matière d'énergie était une erreur. La dérégulation de l'énergie, au départ pour éviter le monopole d'EDF, insécurise les familles et les entreprises dans le contexte actuel. Des mesures gouvernementales temporaires ont été mises en place.



CHIFFRES CLÉS DE LA CONSOMMATION

A l'approche des fêtes de fin d'année, dans un contexte de forte inflation et de rupture de stock de certains produits, les consommateurs de notre pays sont en recherche à n'en pas douter de toutes les astuces possibles pour alléger au mieux leurs dépenses. La dernière mesure des prix à la consommation réalisée par l'INSEE est celle d'une hausse de **6,2 % sur un an**, signe que le pouvoir d'achat des ménages est plus que jamais menacé. Alors que la dépense moyenne des ménages pour l'énergie du logement et pour l'achat de carburant s'élevait respectivement à 1 602 euros et 1 542 euros en 2019, une étude de juin 2022 indique que le budget consacré aux factures énergétiques du domicile s'élève désormais à **près de 2 000 euros sur un an** (soit une hausse des prélèvements de **32 euros chaque mois en moyenne**).

S'agissant des dépenses pour l'achat des carburants, plusieurs études ont confirmé que si les récentes tensions sur les marchés des hydrocarbures se confirmaient sur la durée, la part consacrée du budget aux pleins d'essence s'établirait désormais à **2 100 euros par an** en moyenne par ménage, soit une hausse d'environ **550 euros**. De plus, il faut préciser que dès lors que plusieurs véhicules sont utilisés, la perception de cette hausse n'est que renforcée. Ces hausses des dépenses contraintes, qui impactent notamment plus fortement les familles vivant en milieu rural en raison de leur forte dépendance à leur véhicule pour leurs déplacements, sont des signaux d'alerte dont il faut avoir conscience. La Fédération nationale Familles de France, forte des remontées de terrain régulières de ses bénévoles, estime donc que nous entrons dans un contexte d'inflation généralisée, où tous les secteurs sont touchés, alors que l'inflation était jusqu'à présent sectorielle (sur l'énergie en début d'année d'abord, puis ensuite sur les carburants, et désormais dans toutes les branches de la consommation).

En outre, au-delà des secteurs liés à l'énergie, l'inflation touche aussi de plein fouet le domaine alimentaire : les produits de grande consommation (comme les pâtes, l'huile, le riz) subissent **une hausse sur un an de 10,25%**. Face à cette hausse du prix des produits « du quotidien », les familles s'orientent de plus en plus vers des produits « à bas prix », mais qui sont le plus souvent de moins bonne qualité et qui sont eux aussi touchés par l'inflation car leurs coûts sont en majorité incompressibles.

Enfin, la Fédération nationale Famille de France avait également eu l'occasion de signaler une hausse du coût de la rentrée scolaire 2022-2023. La 38ème enquête annuelle sur le coût des fournitures scolaires révélait ainsi **une hausse de 4,25 %** pour un élève entrant en sixième pour atteindre 208,12 euros en moyenne. Si la rentrée scolaire est une source d'inquiétude tarifaire pour de nombreux parents lors de l'été, il ne faut pas oublier que cette préoccupation reste plus que jamais d'actualité car les achats de fournitures (liés au renouvellement ou aux produits demandés en cours d'année) s'étalent généralement toute l'année.



À QUOI SERT L'ÉCO-PARTICIPATION ?

Lorsque vous effectuez des achats d'équipements tels qu'un ordinateur ou un canapé, une petite mention est souvent affichée à côté du prix ou sur la facture : « dont 0,50 € d'éco-participation ». Cette mesure vise différentes catégories de biens de consommation dont les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les emballages, les piles et accumulateurs... Cette contribution de type pollueur-payeur existe depuis 2005 dans le Code de l'environnement. L'objectif est de faire contribuer le producteur au coût financier et environnemental du retraitement des déchets. Cela se traduit par une répercussion directe sur le prix du bien acheté.

Il existe une éco-contribution pour une douzaine de catégories de biens de consommation. Cette liste est disponible sur le site du ministère de l'Écologie. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 a enrichi la liste des biens concernés par cette contribution. Par exemple, depuis 2022, les jouets sont également soumis à cette éco-participation. On retrouve en effet certains composants dont il est difficile pour le service municipal de collecte des déchets d'assurer un traitement efficace.

Ensuite, au moment de l'achat, lorsque vous payez cette contribution, celle-ci est reversée à un éco-organisme (agrée par l'État) sélectionné par l'enseigne. Ces éco-organismes ont pour mission d'assurer le retraitement des déchets. Ceux-ci peuvent être transformés en matière première ou être convertis en source d'énergie. Le montant de l'éco-participation est déterminé par l'organisme. Par ailleurs, ces éco-organismes disposent de réseaux de collecte implantés dans les différentes enseignes. Cela permet d'inciter les consommateurs à déposer les biens usagés lorsqu'ils en achètent de nouveaux.

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site [du gouvernement](#).



Antoine Guiony
Chargé de mission du Pôle Consommation

A woman with blonde hair is smiling in front of a sign that says 'Banque Alimentaire'. The sign is orange and white. There is a pink overlay on the image with white text.

BANQUE ALIMENTAIRE : ÊTRE UN CONSOMMATEUR RESPONSABLE

Les banques alimentaires ont organisé, les 25, 26 et 27 novembre 2022 une grande collecte nationale pour aider les Français qui n'ont plus assez de ressources pour se nourrir... **Ces journées sont placées sous le signe de la générosité.**

“ Les français adorent manger, 10 % d'entre eux aimeraient pouvoir le faire ”

Il est urgent « d'agir ensemble » pour :

Informé, sensibiliser, aider, participer au portage, s'engager en tant que « gilet orange » bénévole des banques alimentaire, verser un don autant d'actions qui mobilisent notre solidarité.

La mission des banques alimentaires

Créer en 1984, les banques alimentaires recueillent, des denrées qui seraient autrement gaspillées, auprès des industriels, des producteurs, des entreprises de restauration collective, des commerces de proximité et bien sûr les dons des particuliers pour les redistribuer aux plus démunis.

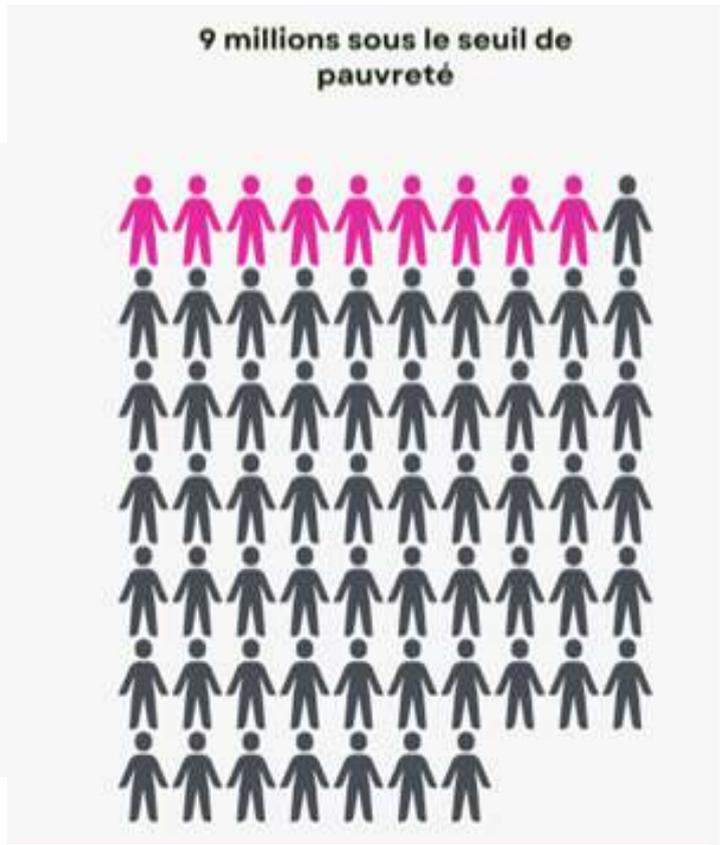
Les bénévoles font fonctionner les banques alimentaires

Claude Balland, le président de la Fédération des banques alimentaires précise que les bénévoles représentent 90 % des effectifs du réseau. Animés par la conviction de servir une cause juste et motivés par la volonté d'être utiles, ils constituent la force de ce réseau qui favorise l'engagement collectif en faveur de la solidarité et de la générosité.

Les associations et les CCAS sont des partenaires essentiels dans le fonctionnement de cette chaîne de solidarité et de redistribution.

La crise économique s'installe et de nouveaux défis apparaissent

Selon les prévisions c'est près de 8 millions de personnes qui pourraient avoir recours à l'aide alimentaire dans les prochains mois ; la Fédération des banques alimentaires constate depuis le mois de mai une hausse d'environ de 20 à 25 % des besoins et des situations plus graves dans certains territoires ; des familles à bas revenus, des étudiants se retrouvent maintenant en grande difficulté.



Pour faire face à la crise, les associations de défense du consommateur se sont mobilisées pour une mise en place rapide du chèque alimentaire et sont favorables à une revalorisation des salaires.

Cette situation nous incite aussi à être responsable dans nos choix de consommation ; à éviter le gaspillage des produits alimentaires et à adopter un mode de consommation respectueux de notre environnement et pourquoi pas à redécouvrir quelques recettes anti gaspi tout en se régaland.

Soyez malin

Découvrez avec les relais banque alimentaire proches de chez vous, les astuces anti gaspi et les paniers anti gaspi proposés dans certains points relais. Des applications anti gaspi pour récupérer les invendus à prix cassés sont disponibles sur internet. Pour vous renseigner, aider ou participer, accéder à la plateforme en ligne des banques alimentaires

(Sources : <https://www.banquealimentaire.org/>)



Jean Jacques Guyenet,
Secrétaire général



ACHETER UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le vélo à assistance électrique bénéficie d'un engouement car il peut constituer un mode de déplacement alternatif en milieu urbain, quand les équipements routiers sont correctement aménagés. Le prix d'achat d'un vélo électrique est fonction des gammes de produits et s'échelonne en moyenne entre 800 et 3500 euros ; le prix dépend donc du niveau d'équipement et de l'autonomie de la batterie. La qualité de la batterie, son autonomie et son niveau de protection contre le vol, sont des critères importants. - Il est recommandé de pouvoir enlever et garder la batterie avec soi -.

Le choix peut être essentiellement dicté par les conditions d'utilisation ; par exemple un vélo style urbain pour les déplacements au quotidien ou bien un vélo pour les loisirs type tout terrain.

Mais compte aussi, en effet, la redécouverte d'un espace de liberté et d'une facilité de déplacement liée à l'assistance électrique. Les trajets sont moins fatigants, les côtes se franchissent sans effort, le vent n'est plus un problème et il est possible d'aller à son travail ou de transporter un enfant à l'arrière du vélo pour l'accompagner à l'école « sans suer sang et eau ».

Sur le plan de la santé, le vélo à assistance électrique permet une pratique douce de l'activité physique avec des effets bénéfiques tant sur le plan cardiovasculaire que musculaire.

Il est bien sûr recommandé d'essayer le vélo avant l'achat ; les grandes enseignes acceptent. Cela permet de tester la position et les sensations pour choisir le modèle le mieux adapté.

Critères techniques :

Le cadre doit être adapté à la taille du cycliste.

Le modèle de cadre « en col de cygne » est recommandé pour transporter un enfant dans un siège à l'arrière.

La capacité de la batterie est exprimée en Wh ; en général elle est comprise entre 300 et 600 Wh ; plus le chiffre est élevé plus l'autonomie est grande.

Le moteur d'une puissance de 250W se situe maintenant le plus souvent dans le pédalier ; l'avantage de ce système est de fournir une assistance proportionnelle à l'effort produit sur le pédalier.

Les freins hydrauliques contrairement aux systèmes mécaniques ne demandent pas d'effort sur les commandes et procurent un confort supplémentaire.

Le dérailleur dans le moyeu est recommandé sur le vélo à assistance électrique (entretien faible ; pas de salissure sur le bas de pantalon ; pas de chaîne qui déraille).

L'afficheur donne en général, les informations sur le niveau d'assistance, le niveau de charge de la batterie, la vitesse.

Aides à l'achat d'un VAE

De nombreuses villes ou régions qui veulent favoriser les déplacements en vélo proposent des aides à l'achat. La première chose à faire est donc de se renseigner auprès de sa ville ou du Conseil régional pour connaître les dispositifs existants.

Aides à l'achat d'un VAE

De nombreuses villes ou région qui veulent favoriser les déplacements en vélo proposent des aides à l'achat. La première chose à faire est donc de se renseigner auprès de sa ville ou du Conseil régional pour connaître les dispositifs existants.

Jean Jacques Guyenet
Secrétaire général



**FAMILLES DE FRANCE VOUS
EN DIT PLUS SUR LES AIDES
À L'ACHAT D'UN VAE**

Quelques recommandations de sécurité :

- Respecter la signalisation
- Porter un casque est recommandé notamment en usage sportif (casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans)
- Avoir un vélo équipé des dispositifs de signalisation avant et arrière pour être visible la nuit
- Porter une tenue visible

DROITS & DEVOIRS DU CYCLISTE

Faites de votre sécurité une
priorité



- 1 OÙ CIRCULER À VÉLO ?**
 - ▶ Si présence d'une piste cyclable : obligatoire si panneau rond mais facultatif si panneau carré
 - ▶ Si pas de piste cyclable : à droite de la voie ou au milieu si des voitures sont stationnées à droite
- 2 VÉLO SUR TROTTOIR ?**
 - ▶ OUI si enfant de moins de 8 ans
 - ▶ OUI en le tenant à la main à partir de 8 ans
 - ▶ En zone piétonne le cycliste doit rouler à une allure lente (au pas)
- 3 CONTRE SENS À VÉLO ?**

Un cycliste est autorisé à rouler à contresens :

 - si panneau « saut vélo » ajouté sous le panneau sans interdiction
 - si panneau indiquant le double sens cyclable
- 4 RESPECT DES FEUX ?**

Obligation de respecter les feux sauf si panneau triangulaire avec un vélo jaune accompagné de flèches) permettant de passer au feu rouge en respectant les directions indiquées. Mais obligation de céder le passage aux piétons et automobilistes
- 5 OBLIGATOIRES À VÉLO ?**
 - Casque jusqu'à 12 ans et siège adapté jusqu'à 5 ans
 - Feux avant et arrière + catadioptres blanc à l'avant, orange sur pédales et côtés, rouge à l'arrière
 - Avertisseur sonore et deux freins (arrière et devant)
 - Cilet rétroréfléchissant hors agglomération la nuit
- 6 VITESSE À VÉLO ?**
 - ▶ Les cyclistes sont soumis aux mêmes limitations de vitesse que les autres usagers en agglomération et hors agglomération
 - ▶ Un excès de vitesse peut entraîner une suspension du permis mais pas de retrait de points
- 7 INTERDICTIONS À VÉLO ?**
 - ▶ Sur les voies rapides et les autoroutes
 - ▶ Utilisation du téléphone et d'écouteurs
 - ▶ Passager interdit (hors enfant avec équipement)
 - ▶ Rouler à plus de 2 vélos de front
 - ▶ Remonter une file de voiture par la droite
- 8 AMENDES À VÉLO ?**

Passibles de 155 € : Cycliste sous emprise d'alcool; Absence de casque pour les moins de 12 ans; Non respect d'un feu rouge ou d'un stop; Remonter les files par la droite; Téléphoner ou utiliser des écouteurs; Rouler sur le trottoir.	Passibles de 55 € : vitesse excessive, circulation à plus de 2 de front, tourner sans signaler le changement de direction, port d'un passager sans siège sur un vélo, remorquage ou défaut d'éclairage et de frein.
---	---

Un vélo électrique ne dépassant pas les 25 km/h peut circuler sur les mêmes voies qu'un vélo classique



FACE AUX BANQUES, PRENONS-NOUS EN MAIN !

Dans le langage populaire – et il ne s’agit point de le critiquer mais bien de lui donner de la consistance factuelle – le banquier a tous les défauts, est responsable de tous les maux et il faudrait le mettre au pas !

Le banquier ? Mais qui est-il ? L’employé de la banque à qui nous avons à faire ? Le propriétaire de la banque ? Les administrateurs inconnus et anonymes qui empochent des dividendes en fin d’année ?

Réglons tout de suite une première question : le banquier n’existe pas. Oui, celui qui au XIX^e siècle créait une entreprise bancaire avec ses propres fonds pour prêter de l’argent, gérer les portefeuilles de tout un chacun puis, plus tard, mettre à disposition de tous les travailleurs des comptes, des carnets de chèques, des cartes bancaires. Celui-ci n’existe plus. Les banques ont été rachetées les unes après les autres et celui à qui chacun parle de ses soucis financiers n’est qu’un salarié comme les autres qui applique les règles, les frais, les clauses particulières, qui ont été votées par le conseil d’administration et qui, normalement, sont en conformité avec la loi !

Seulement, là commencent les problèmes pour le consommateur, ces règles, ces frais, ces clauses particulières ne sont jamais assez claires. Enfin, si, mais toujours écrites en tout petit lorsque l’on signe les documents d’ouverture d’un compte, les demandes de crédits, les acceptations de découvert, les assurances particulières et spécifiques. Tout est bien inscrit mais on signe toujours sans avoir lu, sans avoir bien compris et intégré ce que l’on a signé. Ce n’est pas une critique ciblée, c’est juste un fait !

Or, en France, il y a des droits du consommateur y compris, surtout, dans le domaine bancaire. Nous avons le droit de comparer, de choisir notre banque, de changer de banque... Mais bien souvent nous ne savons pas quoi comparer, comment comparer et on signe au premier qui accepte de nous octroyer un prêt, un découvert, une carte, un carnet de chèque quel qu’en soit le prix ou les conséquences !

Chaque année, ou presque, certaines associations de consommateurs pointent les excès des banques dans le domaine des frais bancaires (n’oublions pas que ces frais de fonctionnement, lors des disfonctionnements, de gestion de compte, d’intérêts ne sont jamais anodins). Parfois, certaines banques suivent les recommandations et baissent leurs frais tandis que la plupart des acteurs bancaires restent aux montants exigés par l’Etat. C’est là que nous devrions agir en conséquence et que bien souvent par souci de simplification, simplicité et d’évitement de dossiers administratifs, nous ne faisons rien.



Il ne peut y avoir qu'une seule véritable solution, celle de passer par les associations de consommateurs pour se faire aider dans cette « jungle » technico-financière et administrative. Les associations Familles de France sont là pour vous accompagner, vous aider et, ainsi, ne pas tomber dans les pièges qui peuvent vous faire tomber plus bas que prévu, surtout dans cette période d'inflation et de crise énergétique.

Plus d'un milliard d'euros pourrait retourner vers les consommateurs s'ils faisaient les bons choix.

Quand aux banques, si elles avaient en face d'elles des consommateurs attentifs avant de signer, elles seraient contraintes, de fait, d'être plus raisonnables !

Michel Bonnet
Représentant Familles de France,
Président du Conseil paritaire de la publicité



ACHATS DES JOUETS EN 2022

Depuis deux ans, le marché des jouets a été perturbé tout d'abord par la Covid, puis la pénurie de certains composants électroniques ou matières premières et maintenant par les hausses du coût du transport et de l'énergie.

Les consommateurs ont de ce fait changé leurs habitudes :

- Ils sont revenus vers les petits commerces plus proches de chez eux.
- Ils se tournent de plus en plus vers des articles de fabrication française. Nous pouvons citer la marque Ecoiffier, spécialisée dans le jouet en plastique, implantée à Oyonnax dans l'Ain qui est l'un des derniers fabricants en France (gage de sécurité) et dont les produits sont labellisés « Je joue français ». La hotte du Père Noël 2022 contiendra probablement de nombreuses dinettes, cuisines, de ce fabricant !
- Ils ont une véritable volonté de se tourner vers des produits artisanaux notamment en bois.

Le marché de la « seconde main » est en pleine évolution

Le budget des familles n'étant pas extensible, la hausse sur les produits alimentaires et celle sur l'énergie (+ 14 %) ont des conséquences directes sur le pouvoir d'achat. Cela va entraîner une baisse du budget consacré aux cadeaux. Parallèlement, un nouveau marché se développe : Le marché de la « seconde main ». Il n'y a pas si longtemps, l'achat d'occasion était marginal mais la barrière psychologique du jouet qui n'est pas neuf saute de plus en plus. Les objets sont généralement en très bon état. Ce marché est en vogue sur le matériel high-tech et les produits reconditionnés.

Bourses aux jouets ou brocantes profitent de cette tendance et de plus en plus d'associations – dont celles affiliées à Familles de France – proposent en fin d'année ce système d'échange.

Des rayons « seconde main » apparaissent dans certaines grandes surfaces et chez des distributeurs spécialisés dans le jouet.

L'achat « futé »

La période la plus propice pour l'achat des jouets reste le mois de novembre avec des promotions et le « Black friday » car dès le mois de décembre la valse des étiquettes commence et les prix peuvent parfois être multipliés par deux ! En achetant à l'avance on évite aussi les pénuries d'articles.

Outre l'achat du jouet d'occasion, il est possible d'obtenir des jouets à moindre coût en attendant le 26 décembre. En effet, c'est le lendemain de Noël que le plus grand nombre de transactions apparaissent sur les sites d'échange. C'est l'occasion d'y trouver des objets neufs et encore dans leur emballage pour un prix diminué de 50 % voire davantage. Un bon plan pour les cadeaux à offrir au jour de l'an ou début janvier !

Jamy Belkiri
Responsable du Pôle Consommation

PROTÉGEONS NOS ENFANTS DES PILES BOUTONS

Un danger pour l'enfant

À l'approche de Noël, Familles de France appelle à la vigilance quant aux risques d'ingestion de piles boutons par les enfants.

Les piles boutons, qui se retrouvent dans les emballages et les objets du quotidien comme les jouets, représentent un danger pour l'enfant. Même en l'absence d'obstruction des voies respiratoires ou d'autres signes, une pile avalée peut causer très rapidement des lésions potentiellement mortelles.



Quels objets peuvent contenir des piles boutons ?

Certains objets du quotidien et jouets :



Jouets



Thermomètre



Clé de
voiture



Balanço
de cuisine



Calculatrice



Télécommande



Appareil
Auditif

Afin d'éviter tous risques, adoptez les bons réflexes :

- NE JAMAIS laisser des piles boutons, même emballées à portée d'un enfant ;
- Toujours vérifier que les COMPARTIMENTS et les EMBALLAGES à piles soient bien sécurisés et ne puissent pas être ouverts facilement. Dans le cas contraire, ne pas laisser les objets les rendre voir à la portée de l'enfant ;
- Toujours privilégier l'achat d'appareils dont le compartiment à piles est SÉCURISÉ (par exemple avec la présence d'une vis ou la nécessité d'accomplir deux manœuvres indépendantes pour l'ouvrir)



Le marquage CE, un premier indice de sécurité

Le marquage CE atteste l'engagement du fabricant sur la conformité de son produit aux exigences réglementaires de sécurité. Obligatoire pour les jouets vendus en France et en Europe, ce sigle constitue un premier facteur de confiance.

Procédure en cas d'ingestion

En cas d'ingestion, MÊME SUPPOSÉE, CHAQUE MINUTE COMPTE. Il est impératif de réagir sans délai en suivant les consignes suivantes :

- Appelez IMMÉDIATEMENT un CENTRE ANTIPOISON ou le 15 qui vous indiquera le marche à suivre ;
- Conclusez immédiatement votre enfant dans l'attente d'une urgence indiquée par le CENTRE ANTIPOISON ou le 15, qui lui transmettra le protocole à suivre ;
- Ne donnez ni à boire ni à manger à votre enfant. Et n'essayez pas de provoquer des vomissements.



BUDGET MOYEN DES ACHATS DE NOËL 2022 EN HAUSSE DE 6 %



568 €

+ 35 €

127 €

+ 10 €



repas

23 €

+ 2 €



transport

354 €

+ 27 €

cadeaux



27 €

+ 2 €

déco



23 €

+ 2 €

habillement





RENCONTRER ET PARTAGER

Mme Vitart, pouvez-vous nous présenter l'association que vous présidez ?

Notre association Blossières Initiatives, depuis vingt ans, crée du lien et organise des manifestations culturelles et de loisirs. Notre public, diversifié culturellement et socialement, brasse géographiquement et socialement des populations diverses d'une partie de quartier en zone prioritaire, à un ensemble d'immeubles de petites maisons, en périphérie.

Quelles sont vos principales activités ?

L'intérêt pour nous est d'atteindre tous les milieux et de faire les choses en commun. Notre association fonctionne souvent en partenariat avec d'autres, notamment Familles de France, afin de proposer, annuellement, des activités diversifiées pour les habitants et de nombreux événements pour intéresser un maximum d'entre eux : vide grenier, repas, pique-nique, lotto, théâtre, concert, ateliers de magie, de lecture... Nous offrons aussi un festival, pour enfants ou tout public, appelé «d'ici et d'ailleurs», qui a pour but de faire se rapprocher les gens de différents quartiers d'Orléans. Nous aimons, également, organiser l'été des voyages. Cette année, ce fut pour visiter les jardins de Chaumont ou encore pour faire une excursion d'une journée à la mer. Ce dernier voyage, a attiré soixante-cinq personnes de tous milieux et de tout âge. Nous organisons également une exposition d'artistes du quartier à laquelle se joignent les élèves du collège et d'autres associations.

Et pour la période des fêtes de fin d'année, qu'organisez-vous ?

Le 24 décembre, c'est un réveillon de Noël autour d'un bon repas pour les habitants isolés ou non ; Il est arrivé que des voisins d'un même immeuble se retrouvent à la même table et se parlent pour la première fois ! Au moment du Covid, face au découragement, la morosité ambiante et à l'impossibilité de se réunir, nous avons imaginé décorer le quartier (rues, halls d'immeuble, grilles de l'école). Nous avons lancé un appel pour récupérer des décorations ou en fabriquer d'autres ; une initiative beaucoup appréciée par les habitants. Certains nous annonçaient les pires dégradations, vols, etc. ! Globalement nous avons constaté quelques larcins sans plus. La mairie, les écoles, La Poste, la bibliothèque et certains magasins se sont mobilisées l'année dernière avec les bailleurs sociaux et la ressourcerie « AAA » pour monter un atelier de fabrication de décoration de Noël pendant un après-midi. Les rues se sont alors parées de belles réalisations sur les grillages et sur les façades ; le centre d'animation et de loisirs rivalisait pour donner le change.

Sur quels soutiens pouvez-vous compter ?

Cet engouement ne quitte désormais plus les habitants, tant et si bien qu'un gardien d'immeuble et ses habitants depuis de très nombreuses années, rivalisent de talent et d'imagination ! Notre petite poignée de bénévoles engagés quotidiennement, prêts à imaginer, organiser et gérer l'association trouve de l'aide ponctuelle quand il le faut pour bien mener ces activités ! La mairie ou encore la fédération Familles de France du Loiret nous a permis cette année d'alléger la participation financière pour un voyage ; une aide prochaine des bailleurs sociaux du quartier est attendue.



ALIMENTATION

LIMITER LE GASPILLAGE :

C'EST BON POUR LA PLANÈTE ET POUR LE PORTE-MONNAIE

Au-delà des aspects éthique et économiques, lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires est l'un des leviers permettant de rendre notre système alimentaire et notre alimentation plus durables. En effet, les aliments produits et non consommés représentent des pertes de ressources nécessaires à leur production, à leur transport et à leur commercialisation mais aussi des émissions de gaz à effet de serre inutiles qui contribuent au réchauffement climatique. Pour faire face à ce gaspillage alimentaire, chacun peut agir au quotidien grâce à quelques gestes simples, que ce soit lorsque vous faites vos courses, que vous rangez vos fruits et légumes ou que vous préparez vos repas. Découvrez tous nos conseils !

CHIFFRES CLÉS

Chaque année, 1/3 des aliments destinés à la consommation finissent à la poubelle, ce qui représente 52 repas par personne et par an, soit 150kg d'aliments (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2022)

PRÉVOIR SES MENUS À L'AVANCE

Prévoyez à l'avance vos menus de la semaine et faites une liste de courses en tenant compte de ce que vous avez déjà dans vos placards et au frigo. Cela vous permettra d'acheter les quantités dont vous avez besoin.

FAIRE DES RÉSERVES

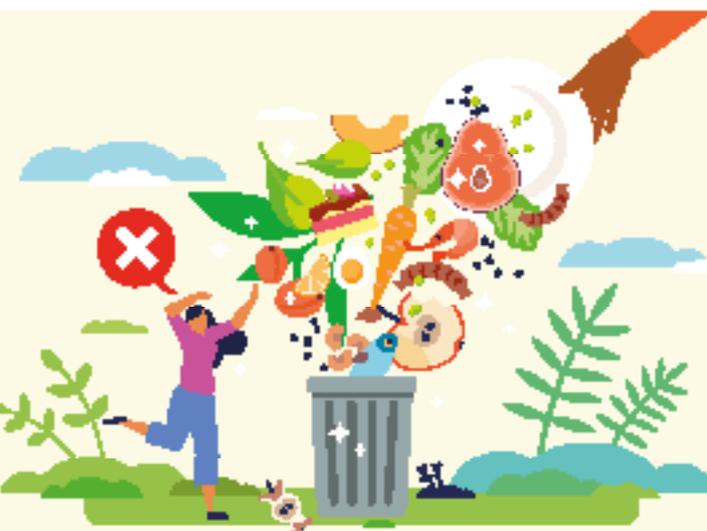
Lorsque vous rentrez des courses, préparez en grande quantité vos légumes ou vos plats et congelez en plusieurs portions pour plus tard. Pensez aussi aux conserves et aux fruits et légumes surgelés. Ils peuvent fournir la base de nombreux plats et vous font gagner du temps lorsque vous êtes pressé.

ATTENTION AUX PROMOTIONS

Les offres spéciales ou des remises peuvent nous amener à acheter plus que nécessaire et à perdre certains produits. Si vous ne parvenez pas à utiliser tous vos achats avant qu'ils ne s'abiment, n'hésitez pas à les congeler pour plus tard.

RESPECTER LA RÈGLE DU « FIRST IN » « FIRST OUT »

Premier rentré, premier sorti ! Lorsque vous rangez vos courses dans le frigo, mettez à l'avant les anciens yaourts, légumes, fruits et à l'arrière les nouveaux. Cela vous incitera à consommer d'abord les plus anciens pour éviter de les jeter dans quelques semaines !



CONGELER VOS PRÉPARATIONS DANS DES BACS À GLAÇONS

Lorsque vous préparez à manger ou à la fin du repas, pensez à congeler vos restes de coulis, de sauce ou encore de purée. De cette manière, ils ne finiront pas à la poubelle et vous pourrez les réutiliser très facilement sous forme de petites portions une prochaine fois.

FAIRE VOS MENUS SELON LA DURÉE DE CONSERVATION DES PRODUITS.

Certains produits comme la salade s'abiment en quelques jours. Incluez-les en premier dans vos menus. Pour la fin de semaine, misez

sur des produits qui se conservent davantage comme les pommes, les carottes ou les poireaux.

DONNER UNE SECONDE VIE À SES FRUITS ET LÉGUMES TROP MÛRS

Quand vos fruits et légumes commencent à être un peu trop mûrs, pensez à faire des soupes, gretins ou quiches avec vos légumes et des smoothies ou compotes avec vos fruits.

CHOISIR SES FRUITS ET LÉGUMES À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE MATURITÉ

Cela vous permettra de commencer par manger des produits mûrs tout de suite et les autres plus tard.

BIEN CONSERVER SES FRUITS ET LÉGUMES

Tous les fruits et légumes ne se conservent pas de la même manière. Certains préfèrent la fraîcheur du frigo comme les courgettes, champignons ou salade tandis que d'autres préfèrent rester à température ambiante comme la pomme, l'avocat, la banane ou les tomates.

MISER SUR LES PRODUITS STOCKABLES

Certains fruits et légumes comme les oignons, carottes, courges se conservent plusieurs jours voir semaine : misez sur eux pour éviter de vous retrouver rapidement avec des fruits et légumes trop abimés et utilisez les dans de nombreux plats.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Vidéo : « C'est bon à savoir » sur le gaspillage alimentaire
- 10 conseils pour rendre son alimentation plus durable
- 10 conseils pour lutter contre le gaspillage alimentaire





APPEL AUX DONNS

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte 2022 en forte évolution.

La crise du Covid, la baisse des subventions publiques, l'érosion du nombre d'adhérents, etc. ont des effets négatifs, à rebours de nos ambitions et de nos équilibres financiers. Reconnue d'utilité publique et porteur de nombreux agréments, le mouvement Familles de France a besoin de ressources financières pour son fonctionnement, renouveler son investissement sur le terrain et mener à bien ses projets. Notre Assemblée générale 2022 a fait le choix de maintenir inchangé le montant de la cotisation payé par les fédérations départementales et les associations directement affiliées pour protéger leur propre équilibre financier tout en sachant que ces cotisations ne représentent que le deuxième poste des produits de la Fédération nationale alors que cela devrait en être le premier.

Tout ceci a pour conséquence, l'intensification de nos actions sur plusieurs axes :

- Le renforcement des associations par une campagne nationale d'adhésions ;
- La recherche de nouvelles subventions ;
- La poursuite des recherches d'économies de fonctionnement ;
- Le soutien financier par des campagnes de dons plus présentes.

Cette logique de don militant, de don de soutien est promue pour une cause qui nous est chère : celle des familles et des enfants qu'elles accueillent.

Elle est soutenue par les pouvoirs publics car elle s'accompagne d'une réduction d'impôts à hauteur de 66 % de la somme versée grâce au reçu fiscal que nous vous transmettrons.

Par souci de transparence, la bonne utilisation de ces dons fera l'objet d'un suivi présenté lors de notre assemblée générale annuelle.

Pour soutenir notre action, il vous suffira de cliquer sur le bouton sur la page d'accueil de notre site internet www.familles-de-france.org.

Soyez-en remercié par avance.

Ce mois-ci vos dons ont permis à la Fédération nationale de participer à l'acquisition d'un nouveau serveur pour un montant de 3000 euros.

FAIRE UN DON

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Familles de France est implanté dans 65 départements et représente près de 19 914 familles dans 217 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer.

(Chiffres au 31 décembre 2021).

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris

01 44 53 45 90

contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France

